

**Sujet :** [INTERNET] arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse 2021-2022

**Date :** Fri, 23 Apr 2021 13:42:02 +0200

**De :** Dylan Aubier

bonjour

je souhaiterai que l'ouverture de la vénerie sous terre du blaireau, commence dès le 15 mai 2022 (ouverture complémentaire). Car la population du blaireau en France est en constante augmentation il est donc important d'intervenir tôt. Mais aussi du fait que la chasse du blaireau ferme tôt (15 janvier), elle doit donc ouvrir tôt (15 mai) pour s'adapter au cycle de reproduction du blaireau qui est bien plus précoce que celui du grand gibier (mise bas et rut en février).

Cordialement

Mr Aubier